



La Chronique du FdD

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

PORTE DISPARUS – AVEZ-VOUS VU CES ARTICLES ?

La discussion de la semaine dernière a malheureusement confirmé l'existence de « textes cachés » dans le processus de la Convention fiscale des Nations Unies, textes que le public n'est pas autorisé à consulter. Il s'agit notamment du fameux « projet du 6 janvier » et du projet d'article sur les définitions, apparemment rédigé puis classé « top secret » (d'ailleurs, votre projet secret inclut-il des définitions des termes « inclusivité », « transparence » et « légitimité » ?). Pour connaître notre avis sur ce sujet, veuillez tourner la page.

La nouvelle pratique consistant à masquer le texte rend la tâche difficile pour nous. Nous ignorons si les articles clés actuellement absents du texte de la Convention fiscale des Nations Unies le sont réellement ou s'ils sont simplement « cachés ». Quoi qu'il en soit, nous demandons avec insistance qu'ils soient ajoutés de toute urgence au texte de négociation (public), car il est extrêmement important qu'ils ne soient pas retirés de la table des négociations.

Cela comprend :

- Un article approprié sur le développement durable, qui garantisse un lien étroit entre la fiscalité, les politiques fiscales et les objectifs, engagements et obligations existants des Nations Unies, y compris une norme et un processus d'examen en vertu de la Convention. Cela devrait également intégrer une fiscalité environnementale progressive, notamment un mécanisme mondial visant à instaurer une taxe « pollueur-payeur » sur les entreprises destructrices de l'environnement, ainsi que la fiscalité et l'égalité de genre conformément à l'engagement de la 4ème Conférence sur le financement du développement à Séville, juillet 2025.
- Un article sur la fiscalité équitable des entreprises multinationales,
- Un article sur la fiscalité des industries extractives ;

- Les concepts d'échanges automatiques d'informations, de transparence sur les bénéficiaires effectifs et un registre mondial des actifs ;
- Un article sur les rapports publics pays par pays ;
- Article 15 – qui devrait souligner que les accords existants qui sont en conflit avec la Convention doivent être renégociés ou terminés;
- Des mécanismes de conformité solides et efficaces, ainsi qu'une réponse forte et coordonnée aux juridictions non coopératives (y compris les non-signataires de la Convention).

Nous appelons tous les États membres à proposer d'urgence l'ajout de ces articles et éléments manquants au texte de négociation. Vos efforts seront récompensés par une réduction des flux financiers illicites et une augmentation des recettes fiscales.



IL EST TEMPS DE « SE FOCUS » SUR UN PROCESSUS ADÉQUAT !

Nous avons horreur de le répéter, mais : “Rappel au règlement” ! Vendredi après-midi, il a été annoncé soudainement que tous les groupes régionaux d’États membres devaient élire 3 représentants pour un « focus group » qui commencerait à travailler sur l’article 5 – Répartition équitable des droits d’imposition.

Nous trouvons cela extrêmement préoccupant. À l’ONU, les groupes régionaux élisent des représentants aux Bureaux, qui travaillent sur les procédures mais non sur le fond. L’idée que les États membres de l’ONU élisent d’autres États membres pour négocier en leur nom l’article relatif aux droits d’imposition ne semble pas conforme à la procédure onusienne habituelle, et une telle approche ignorerait en outre les enjeux politiques liés à cette question. En matière de droits d’imposition, les pays sont actuellement engagés dans une concurrence fiscale très dommageable et ne défendent certainement pas les mêmes intérêts. Au sein des régions, les paradis fiscaux se sont souvent spécialisés dans le détournement des profits et des richesses de leurs voisins, ce qui rend une « approche de représentation régionale » particulièrement inadaptée.

Certains pourraient affirmer que le nouveau « focus group » ne fera qu’élaborer un texte qui sera ensuite examiné par l’ensemble des États membres. Toutefois, comme tout négociateur le sait, les projets de texte sont des documents extrêmement sensibles et importants, et tout État membre qui parviendra à faire figurer sa position dans le texte qui constitue le fondement même des négociations bénéficiera d’un avantage considérable.

Plutôt que de créer de petits groupes qui excluent la grande majorité des États membres, nous exhortons les négociateurs à exiger des négociations transparentes et menées par les États membres, qui nous permettrait de réaliser de réels progrès et de garantir une véritable appropriation.

Comment résoudre ce problème ?

Il semble également régner une confusion générale quant aux responsabilités en matière de procédure (nous l’avons constaté très clairement lorsque nous avons exprimé nos préoccupations concernant l’exclusion de la société civile des réunions secrètes sur Zoom). Soyons clairs : si les présidents, les coprésidents et le secrétariat orientent généralement le processus, il n’en demeure pas moins que, dans un processus mené par les États membres, la responsabilité de sa bonne déroulement incombe en dernier ressort à ces derniers, y compris à ceux élus au Bureau. Par conséquent, chers délégués, nous ne vous demandons pas simplement de partager nos points de vue, mais de résoudre ces problèmes !

Pas de texte caché - Pas de négociations secrètes

Pour celles et ceux qui connaissent moins l’histoire des processus intergouvernementaux des Nations Unies, il convient de rappeler que les négociations auxquelles certains États membres ont été exclus ont, par le passé, engendré de graves problèmes. Par exemple, le manque de transparence et les négociations à huis clos non inclusives ont largement contribué à l’échec des négociations climatiques lors de la COP 15 à Copenhague en 2009. En 2010, lorsque le Mexique a accueilli la COP 16 à Cancún, le ministre mexicain des Affaires étrangères s’est attelé à la tâche ardue de rétablir la confiance, sous le slogan emblématique : « Il n’y a ni texte caché ni négociations secrètes. » Par cette promesse, les hôtes mexicains ont abordé de front les problèmes qui avaient conduit à l’effondrement des négociations, ce que l’on a également appelé le « fantôme de Copenhague ». Comme chacun sait, cette histoire s’est bien terminée avec l’adoption de l’Accord de Paris en 2015.

Toutefois, il est essentiel d’en tirer les leçons. Un processus transparent et inclusif n’est pas un simple atout, mais une condition sine qua non de la réussite. L’un des principaux défis rencontrés par les délégués à la COP 15 à Copenhague était le manque de temps, qui a engendré un certain chaos. Dans le présent comité de négociations, nous n’avons pas ce problème : vous disposez de suffisamment de temps pour traiter les problèmes de procédure.

Et puisque nous parlons de processus, nous aimerais vous demander, chers États membres, de résoudre tous les problèmes d’un seul coup. Au cas où vous l’auriez oublié, nous tenons à souligner une fois de plus que nous sommes très préoccupés par la pratique problématique qui consiste à négocier la Convention fiscale des Nations unies lors de réunions Zoom secrètes dont les observateurs sont exclus. Jusqu’à présent, vous êtes tous restés étrangement silencieux sur ce sujet.

L’Assemblée générale des Nations unies a demandé au Comité de négociations, sous la direction des États membres de l’ONU, de mettre en place un « système fiscal international inclusif, équitable, transparent, efficace, équitable et efficient ». Ce système commence dès maintenant, notamment en veillant à ce que le Comité de négociations lui-même suive un processus approprié.

SIDE EVENT :

Bilan et perspectives des négociations sur la convention fiscale des Nations Unies

Participez à un side event organisé par la société civile présentant une analyse de l’état des lieux lors de la 4e session des négociations et des perspectives d’avenir.

**13h15 - 14h30 New York
Mardi 10 février
CR-8, Siège de l’ONU**

